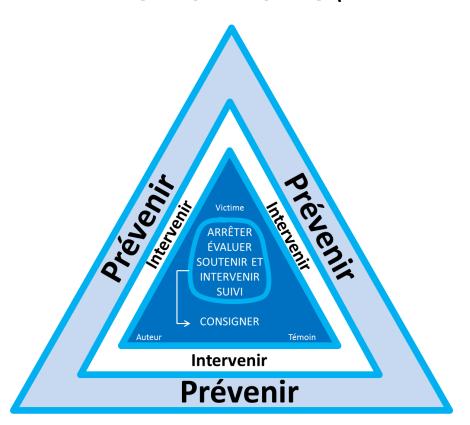


# Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire 2023-2024



Centre de services scolaire des Découvreurs

Québec \* \*

#### NOTRE ENGAGEMENT

Nous nous engageons à unir nos efforts pour fournir un environnement <u>respectueux et sécuritaire</u> pour **tous les élèves** de l'école Les Sources.

La violence et l'intimidation de tout genre sont <u>inacceptables</u> à notre école. Elles ne sont pas tolérées également dans les autobus scolaires ou par l'intermédiaire des médias sociaux.

À l'école Les Sources, chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Notre école encourage le signalement de tout incident lié à l'intimidation, la violence ou la menace.

Nous nous engageons à agir <u>rapidement</u> devant de telles situations dès que nous en avons connaissance et que nous en sommes informés. Nous souhaitons que chaque élève de notre école soit traité et agisse avec civisme, dans un souci d'égalité et de respect des différences.

Tout signalement et toute plainte sont traités de manière confidentielle et en respectant l'anonymat de la personne qui dénonce un acte de violence ou d'intimidation.

#### **OBJECTIF DU PLAN D'ACTION**

Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs du projet éducatif de l'école. L'école s'engage à créer un milieu bienveillant pour le développement global des élèves.

# **DÉFINITIONS**

#### Conflit

Le conflit est un <u>désaccord ou une mésentente</u> entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils fonts partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

#### **Intimidation**

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

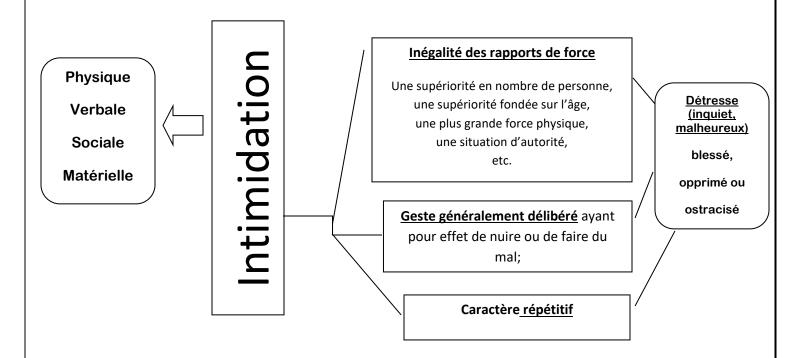
#### Violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

#### Cyberintimidation

« Tout agissement d'autres personnes envers une autre au moyen d'ordinateurs, de téléphones cellulaires ou d'autres appareils électroniques, dans le but de l'embarrasser, de l'humilier, de le tourmenter, de le menacer ou de le harceler. »

# 4 critères pour l'intimidation



#### NOTRE SITUATION

Chaque année, des interventions pour prévenir la violence et l'intimidation sont planifiées et réalisées à l'école Les Sources. Tous les intervenants de l'école sont appelés à jouer un rôle actif en ce sens et des personnes ressources externes viennent également nous appuyer dans nos actions de prévention.

Les situations de véritable intimidation sont peu nombreuses dans notre milieu. Par ailleurs, nous observons que les jeunes sont mieux outillés et qu'ils arrivent plus facilement à dénoncer les manifestations de violence dont ils peuvent être victimes ou témoins. Depuis maintenant huit ans, nous avons instauré la *dénonciation* qui permet aux jeunes à partir de la 3<sup>e</sup> année de dénoncer ou d'aller chercher de l'aide lorsqu'ils en sentent le besoin. Aussi, nous

constatons qu'un grand nombre d'élèves arrive à utiliser adéquatement les stratégies de résolution de conflits que nous leur présentons annuellement et qui font partie intégrante de nos règles de vie.

Nous maintenons nos efforts visant à lutter contre la violence et l'intimidation et au cours de la prochaine année, nous continuerons de favoriser les comportements respectueux et empreints de civisme.

### **PRÉVENTION**

La prévention des actes de violence et d'intimidation est importante pour nous.

À notre école, nous privilégions de :

- reconnaître, souligner et valoriser les capacités et les compétences individuelles de chacun ou chacune;
- véhiculer des images positives des enfants, dans toute leur diversité, comme étant des personnes capables, compétentes et dignes de respect;
- impliquer les enfants dans la prise de décision et dans la résolution de problèmes et créer des occasions leur permettant de faire de bons choix;
- faire la promotion d'un environnement scolaire basé sur le respect des différences et sur la reconnaissance des droits et des responsabilités de chacun et chacune;
- offrir aux enfants des occasions leur permettant d'acquérir le sens de l'initiative et de prendre des responsabilités;
- favoriser un environnement scolaire fondé sur une attitude de non-tolérance envers toutes les formes d'abus et de violence, ainsi qu'une reconnaissance de la réalité de l'abus et de la violence dans notre école;
- assurer, à l'échelle de toute l'école, une compréhension commune de ce que constituent la violence et l'intimidation, en adoptant une définition claire, ainsi qu'un langage commun pour en parler;
- promouvoir des modèles de relations interpersonnelles saines et égalitaires et encourager l'expression saine des émotions;
- favoriser le contact entre les personnes ressources adultes et les enfants;
- créer des liens entre l'école et des groupes et des individus dans la communauté ayant de l'expertise et œuvrant pour la prévention de la violence;
- favoriser une compréhension et une utilisation adéquate des médias sociaux.

Moyens mis en œuvre à l'école Les Sources qui contribuent à prévenir les actes de violence et d'intimidation.

- Billets de dénonciation disponibles à plusieurs endroits dans l'école: Les élèves ont la possibilité de dénoncer par écrit tout acte de violence ou d'intimidation dont ils auraient été victimes ou témoins (voir annexe 1).
- Ateliers animés par le policier éducateur :
  - 1re année : « Vigile vigilant »
  - 6e année : « Ne sois pas hors la loi »

- Élèves beinnediens on 40 F0 at C0 année . Aiden è la réscrité de l'ésole cour annéeign at anne dranscrit d'un adul

- Élèves brigadiers en 4e, 5e et 6e année : Aider à la sécurité de l'école sous supervision et encadrement d'un adulte.
- Activités qui visent l'entraide par les pairs (jumelage de classe).
- Participation des élèves aux règles de classe.
- Surveillance aux zones prédéterminées dans la cour d'école (éducatrice spécialisée en soutien).
- En début d'année, présentation aux élèves par la direction de l'école et l'éducatrice spécialisée du code de vie.
- Comité-école de prévention de la violence et de l'intimidation.
- Organisation d'activités de prévention et de conscientisation lors de la semaine contre l'intimidation et la violence à l'école.
- Envoi des règles de vie aux parents en début d'année et des sanctions qui s'y rattachent. Règles du Super élève et apprentissage de la gestion de conflit montrée aux élèves.
- Identification des surveillants sur la cour à l'aide de dossard.
- La présence d'un adulte est signalée par un carton vert à la porte de la cour de récréation.
- Répartition des zones de jeux sur la cour par degré (Plan de la cour avec neige /sans neige).
- Installation de 6 caméras de surveillance aux endroits stratégiques afin d'améliorer la sécurité et d'enrayer le vandalisme.
- Accompagnement de l'équipe promotion-prévention du Centre de Santé et de Services Sociaux de la Vieille-Capitale (CIUSSSCN) concernant la cour de l'école (portrait de situation et recommandations).

#### INTERVENTION



Tout incident lié à la violence et à l'intimidation doit être signalé à un membre du personnel. Les élèves peuvent en tout temps faire un signalement verbalement ou en utilisant les fiches de dénonciation prévues à cet effet (ces fiches de dénonciation sont présentées aux élèves de la 3° à la 6° année, voir annexe 1). Lors d'un tel incident, les étapes suivantes seront respectées :

#### 1. Mettre fin à l'acte

- Exiger l'arrêt du comportement en s'assurant que les élèves témoins, s'il y a lieu, prennent connaissance de l'intervention.
- Assurer la sécurité de la victime s'il y a lieu.

#### 2. Nommer le comportement

- Identifier l'acte répréhensible en s'appuyant sur les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école.
- Mettre l'emphase sur l'impact possible d'un tel acte sur les individus.
- Dénoncer le comportement et non pas l'élève qui a commis l'acte.

#### 3. Orienter vers les comportements attendus

- Exiger un changement de comportement à l'élève qui a commis l'acte de violence ou d'intimidation.
- Rencontrer et sanctionner, s'il y a lieu, l'auteur de l'acte de violence ou d'intimidation.

#### 4. Agir auprès de la victime

- Évaluer la situation et prendre les informations nécessaires à la prise de décision.
- Référer au besoin à des services spécialisés.
- Assurer un suivi auprès de ce dernier s'il y a lieu.
- Informer l'élève sur les mécanismes de signalement prévus par l'école si la situation se répète.

#### 5. Transmettre

- Assurer le suivi de la situation en remplissant la feuille « suivi d'un incident » (voir annexe 2)
- Consigner les informations recueillies pour usage ultérieur si nécessaire.



### **ÉVALUATION ET SANCTION**



La gravité et la fréquence d'un comportement seront prises en compte pour établir le niveau d'intervention. Nous rencontrons ainsi :

- 1. La personne qui a porté la situation à notre attention
- 2. La victime
- 3. L'auteur de l'acte
- 4. Le témoin

Les parents des élèves concernés sont informés de la situation.

			manquements majeurs	_
Gravité	Niveaux	Sanctions	Rétablissement/réparation	Soutien
	d'intervention  Prévention  ciblée  (1er niveau)	Interdiction de contact     Appel aux parents     Retrait durant les pauses ou midi	Lettre d'excuses     Réflexion introspective de la situation	Rencontre TES
Intensité et effet Manquements majeurs +	Prévention dirigée (2º niveau)	Rencontre des parents     Rencontre préventive avec la policière     Suspension à l'interne	Réflexion     Excuses	Contrat de comportement     Accompagnement TES
‡ ‡	Intervention (3 <sup>e</sup> niveau)	<ul> <li>Interdiction de contact</li> <li>Suspension</li> <li>Plainte policière</li> </ul>	Rencontre avec la victime     Travaux communautaires	Suivi individuel avec accompagnement d'un intervenant     Calendrier de rencontres avec les parents (au besoin)     Ressources externes (au besoin)

#### SOUTIEN

#### Soutien auprès des victimes

#### **Actions prises**

- Évaluation de la détresse de l'élève par un intervenant
- Assurer un climat d'écoute, de confiance et de sécurité. Lui communiquer qu'il n'est pas responsable de l'intimidation, qu'il ne le mérite pas, qu'il n'est pas le seul à vivre cela.
- Communication avec les parents de la victime

#### Mesures de soutien offertes

- Rencontres ponctuelles ou régulières avec un intervenant pour :
  - travailler sur l'estime de soi et l'affirmation de soi:
  - améliorer ses relations;
  - l'outiller à rechercher de l'aide et des alliés
  - l'aider à identifier les situations potentiellement à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter
- Coordination des interventions de soutien assumées par cet intervenant
- Soutenir ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire
- Référer l'élève et le parent à un soutien externe au besoin (ex : psychologue)

#### Soutien auprès des élèves qui sont témoins

L'école favorise l'engagement et les actions des témoins en créant un milieu scolaire sécurisant où la défense de la victime et les valeurs non violentes sont perçues favorablement. Pour ce faire, l'école :

- Favorise, à travers les activités éducatives, le développement des valeurs collectives d'entraide et de coopération;
- Assure la protection des élèves en répondant rapidement aux manifestations de violence;
- Assure la disponibilité d'une personne de confiance lors d'une dénonciation;
- Valorise le geste de dénonciation.



#### Soutien auprès des élèves auteurs d'actes d'intimidation et de violence

L'école privilégie les rapports cordiaux entre les élèves. Lors d'incidents liés à la violence et à l'intimidation, nous privilégions d'abord la réconciliation lorsque cela est possible.

#### **Actions prises**

- Arrêter les actes d'intimidation et de harcèlement et les nommer;
- Signifier clairement à l'élève que la violence est inacceptable;
- Dénoncer le rapport de force;
- Défaire les justifications;
- Appliquer les conséquences de façon immédiate, équitable, cohérente et personnalisée et selon la sévérité et la fréquence du geste ou des gestes posés;
- Amener l'élève à trouver un moyen de réparer le tort causé selon les besoins de l'élève qui est victime;
- Assigner des lieux déterminés ou des tâches constructives durant les moments hors classe;
- Rappeler le protocole à l'élève et l'aviser des conséquences à venir s'il y a récidive;
- Établir et garder le lien avec ces élèves.

#### Mesures de soutien offertes

- Rencontres ponctuelles ou régulières avec un intervenant pour :
  - lui faire prendre conscience de ses pensées et ses croyances erronées et à les remplacer par d'autres, plus réalistes et positives;
  - l'amener à réaliser sa part de responsabilité dans le problème;
  - développer l'empathie;
  - Privilégier des interventions où l'élève apprend de nouvelles habiletés et des comportements mieux adaptés, notamment pour canaliser ses frustrations, sa colère, son agressivité, pour se valoriser positivement, etc.;
  - Enseigner la résolution de problèmes;
  - Enseigner les habiletés sociales et lui donner l'occasion de les exercer;
  - Référer l'élève et le parent à un soutien externe au besoin.

#### SUIVI DU SIGNALEMENT OU DE LA PLAINTE

#### La consignation de l'acte

Une fiche de consignation est complétée et prévoit :

- la nature de l'agression
- les personnes impliquées
- le moment
- l'endroit
- les circonstances
- la fréquence

Un suivi est également effectué pour informer les membres du personnel et les parents concernés de l'évolution du dossier.

Les divers documents seront conservés confidentiellement dans le bureau de l'éducatrice spécialisée.

#### **PLAINTE**

Les étapes suivantes, décrites ci-après, sont franchies de façon séquentielle dans le cheminement d'une plainte :

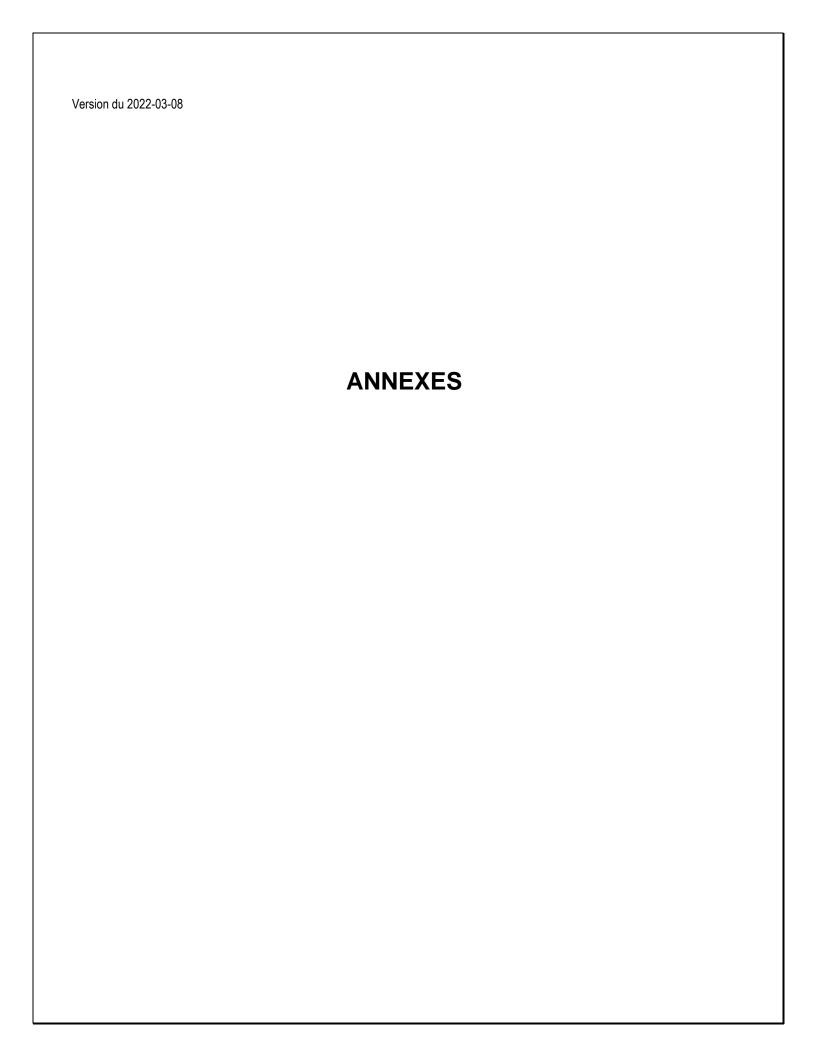
- Étape 1 : Examen de la plainte au niveau de l'unité administrative.
- Étape 2 : En cas d'insatisfaction du plaignant, examen de la plainte au niveau du responsable de l'examen des plaintes et du directeur général du Centre de services scolaire.
- Étape 3 : En cas d'insatisfaction du plaignant, examen de la plainte par le protecteur de l'élève.
- Étape 4 : Décision finale par le Conseil d'administration.

#### Références

- 1- Document d'appui pour élaborer un plan de lutte contre l'intimidation et la violence, Commission scolaire des Découvreurs, novembre 2012
- 2- Changer son coin du monde : l'école sécuritaire, forte et libre, un recueil de pratiques et de stratégies innovatrices destinées aux écoles élémentaires ayant reçu le Projet ESPACE, COPA, Le Centre ontarien de prévention des agressions, décembre 2005.
- 3- *Je m'affirme, un trésor pour la vie*, projet commun de prévention contre l'intimidation à l'école, Cité de l'Amitié, mars 2008.
- 4- Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école, Région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, Fiche de soutien Élaboration d'un protocole de prévention et d'intervention concernant l'intimidation et le harcèlement, Document réalisé par la table des agents de soutien locaux du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école de la Région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches 2012-01-18
- 5- Document et présentation de Sophie Chagnon, psychoéducatrice, agente de soutien local pour un climat sain et sécuritaire, bien-être à l'école. CSSDD 2022. Présentation au comité de parents 9 février 2022.

Personnes responsables de coordonner le plan d'action : Andrée-Anne Goudreau, directrice Clhoé Ruelland-Hawey, éducatrice spécialisée Sophie Labrie, enseignante Équipe-école

Ce document original a été approuvé par les membres du Conseil d'établissement à la séance du 9 novembre 2015 et reconduit les dernières bonifications le



# Fiche de dénonciation (2e-3e cycles) Mieux vivre à l'école

Il se peut que tu aies vécu de l'intimidation. Raconte l'incident le plus simplement possible.

# « DéNONcer, c'est dire NON à l'intimidation! »

# Coupon de dénonciation

Date :	
Ton nom :	classe de :
La personne qui m'intimide est :	
Je connais un élève qui est intimidé, il s'appelle	e:
L'élève qui l'intimide est :	
Raconte-nous brièvement ce qui est arrivé :	

## Rapport comportemental suite à un acte de violence et/ou d'intimidation ciblé

Date :Nom	de l'élève :		
Classe :			
Heure de l'incident : Matin ☐ Récr	éation 🗆 💮	Dîner □	Autobus 🗆
<u>Lieu</u> :			
☐ Service de garde ☐ Cour d'éco	le	☐ Corridor	
$\square$ Salle de classe $\square$ Toilette		☐ Autre:	
Identification du type d'intimidation ou d'a	cte de violence		
Agression physique :			
□ Pousser	☐ Enfermer dan	s un endroit.	
☐ Bousculer	☐ Agresser dans	le but de faire mal.	
☐ Agacer	$\square$ Contraindre à	faire quelque chose p	oar la menace
☐ Frapper	$\square$ Cracher		
$\square$ Menacer ou agresser des membres de	☐ Voler ou s'app	roprier des objets	
la famille ou des amis de la victime.	☐ Autres:		
<u>Intimidation sociale :</u>			
☐ Parler dans le dos	☐ Exclure du gro	oupe d'amis.	
$\square$ Ridiculiser l'autre en public.	$\square$ Exclure avec r	nalice.	
$\square$ Humilier en public (ex. révéler des	$\square$ Manipuler les	autres pour qu'ils rej	ettent.
informations personnelles, graffiti).	$\square$ Isoler totalem	ent du groupe de pair	·S.
$\square$ Faire porter le blâme.	$\square$ Défier à faire $\circ$	quelque chose (initiat	ion).
$\square$ Faire circuler des rumeurs.	☐ Autres:		
<u>Agression verbale et écrite</u> :			
$\square$ Se moquer.	☐ Insulter à pro	oos du sexe ou de la r	ace.
$\square$ Traiter de noms méchants ou blessants.	$\square$ Menacer de vi	olence physique.	
$\square$ Ridiculiser à propos d'objets ou de vêtemen	ts. 🗆 Ridiculiser à p	ropos de l'apparence	physique
<u>Cyberintimidation</u> :			
☐ Envoyer des courriels ou des messages text			
☐ Accéder au compte d'une autre personne et	y modifier le conten	u	
$\square$ Faire circuler des rumeurs, des secrets ou $\widehat{\mathfrak{c}}$	•	,	
☐ Prendre une photo d'une personne, un enre sans sa permission (ceci vaut autant de prendr	-		-
☐ Autres:			

□ Pair	$\square$ Enseignant	☐ Éducatrice	☐ Autre:	
Témoins :				
		Actions prises		
Vérification de	la situation faite par :			
☐ Enseignant	$\square$ Surveillant	$\square$ Direction	☐ Autres:	
			Date	
☐ Avertisseme				
	paration (excuses)			
☐ Discussion av				
	vec l'intervenante			
	dant la récréation			
☐ Retenue pend	dant l'heure du dîner			
☐ Appel aux pa	rents			
☐ Devoirs ou tr	avaux supplémentaires			
□ Temps de réf	lexion			
☐ Promenade a	vec la surveillance			
☐ Rencontre av	ec la direction			
☐ Rencontre av	rec la T.E.S.			
☐ Autres :				